



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

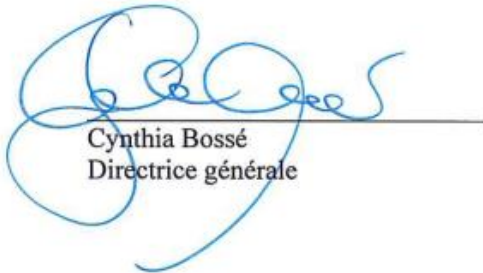
EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2021-011, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-004 ET SES AMENDEMENTS

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 19 novembre 2021.



Cynthia Bossé
Directrice générale